



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 5 novembre 2020
N°357

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication d'un guide pratique à destination des artisans, des commerçants, des restaurateurs et des indépendants pour les accompagner dans la numérisation de leur activité

Le Gouvernement poursuit son accompagnement auprès des artisans, des commerçants, des restaurateurs et des indépendants qui souhaitent poursuivre leur activité grâce à la numérisation, pendant la période de confinement, en publiant un guide pratique qui recense les conseils et les bonnes pratiques numériques.

Le guide comprend trois étapes identifiées :

1. être visible en ligne
2. informer et garder le contact avec ses clients en faisant connaître son offre
3. développer la vente par le retrait de commande, la livraison à domicile ou la vente en ligne

Ce guide aura vocation à être enrichi régulièrement.

Pour rappel, le chiffre d'affaires issu des ventes réalisées pendant le confinement, ne sera pas comptabilisé dans le calcul des aides au titre du [fonds de solidarité](#).

Afin d'apporter une réponse adaptée aux enjeux des entreprises de proximité, les offres de solutions numériques nécessaires à la mise en œuvre des différentes actions (intégrer une place de marché locale, mettre en place le paiement en ligne, créer son site internet...) seront référencées grâce [à l'appel à projets lancé le 3 novembre](#).

Enfin, les réseaux consulaires (CCI et CMA) se sont engagés à réaliser 60 000 appels téléphoniques auprès des entreprises pour les accompagner dans le choix et la mise en œuvre de la solution numérique la plus appropriée. Les collectivités locales, les réseaux d'accompagnements, les fédérations professionnelles ou encore les managers de centre-ville, sont également aux côtés de ces entreprises pour permettre de poursuivre leur activité.

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire
Cabinet d'Alain Griset
Cabinet de Cédric O

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr
presse@numerique.gouv.fr